limitesmaritimes.gouv.fr

Journée sextant

19.06.19

L'origine

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Legifrance.gouv.fr
LE SERVICE PUBLIC DE LA DIFFUSION DU DROIT

- **Montego Bay 82:** ratification par la France 96
- **Ordonnance:** 2016-1687 du 8 décembre 2016

> Art 16: *« Il est créé un portail national des limites maritimes dont les modalités sont fixées par décret »*

> Notion **d'opposabilité** des données des Art 2, 5, 10, 11, 13 et 14

« Ces limites sont opposables à l'ensemble des usagers de la mer »

- **Décret** n°2017-821 du 5 mai 2017

> Art 1 *Le portail national des limites maritimes permet la consultation et la diffusion des limites des espaces maritimes relevant de la souveraineté ou de la juridiction de la République française, ainsi que des textes juridiques afférents*.

Les temps forts

- Premier **COPIL** en juin 2017
- Agrément en **.gouv** Mai 2018
- **Ouverture** du portail juin 2018 : FR
- Ouverture du portail oct 2018 : EN

ACTEURS DU PROJET V1

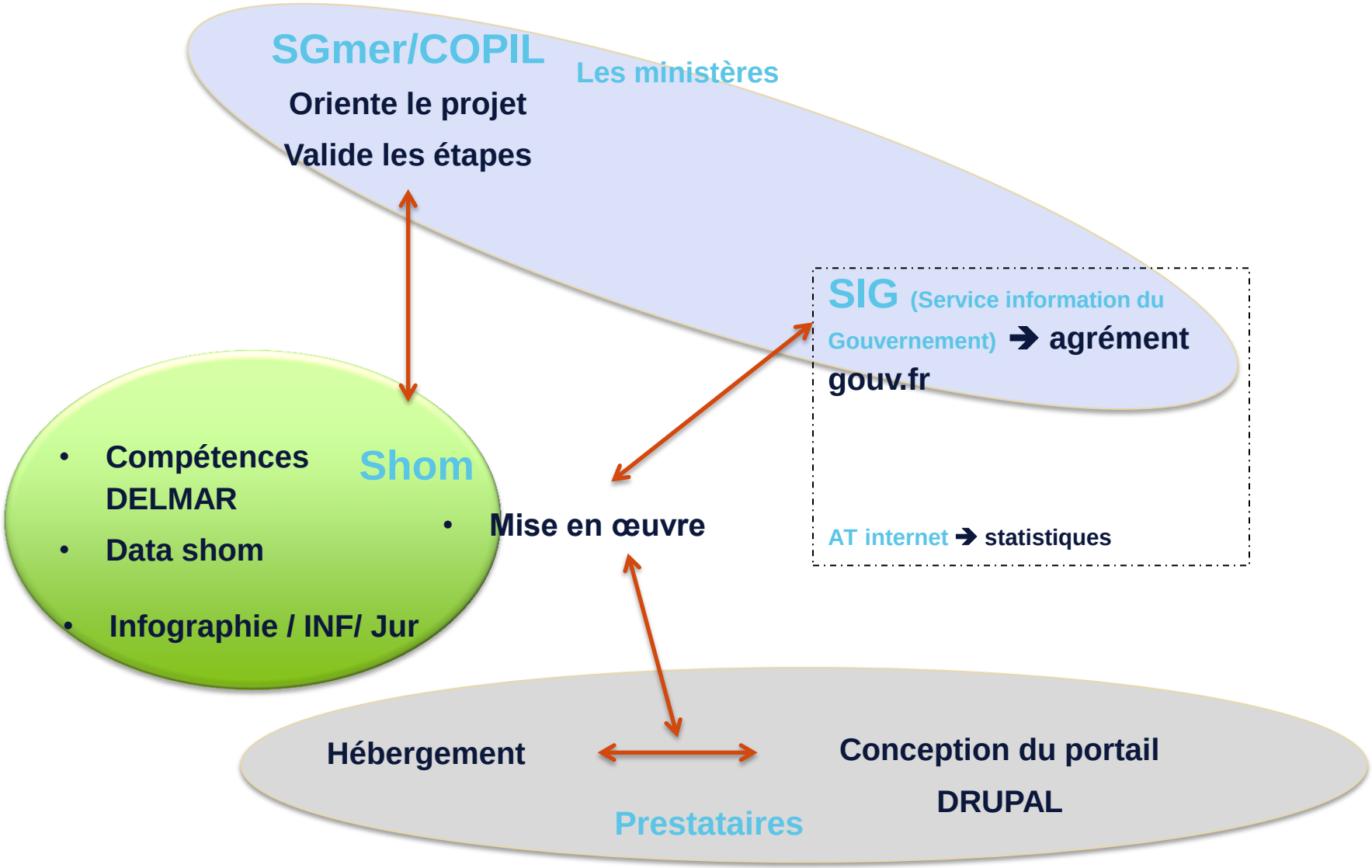

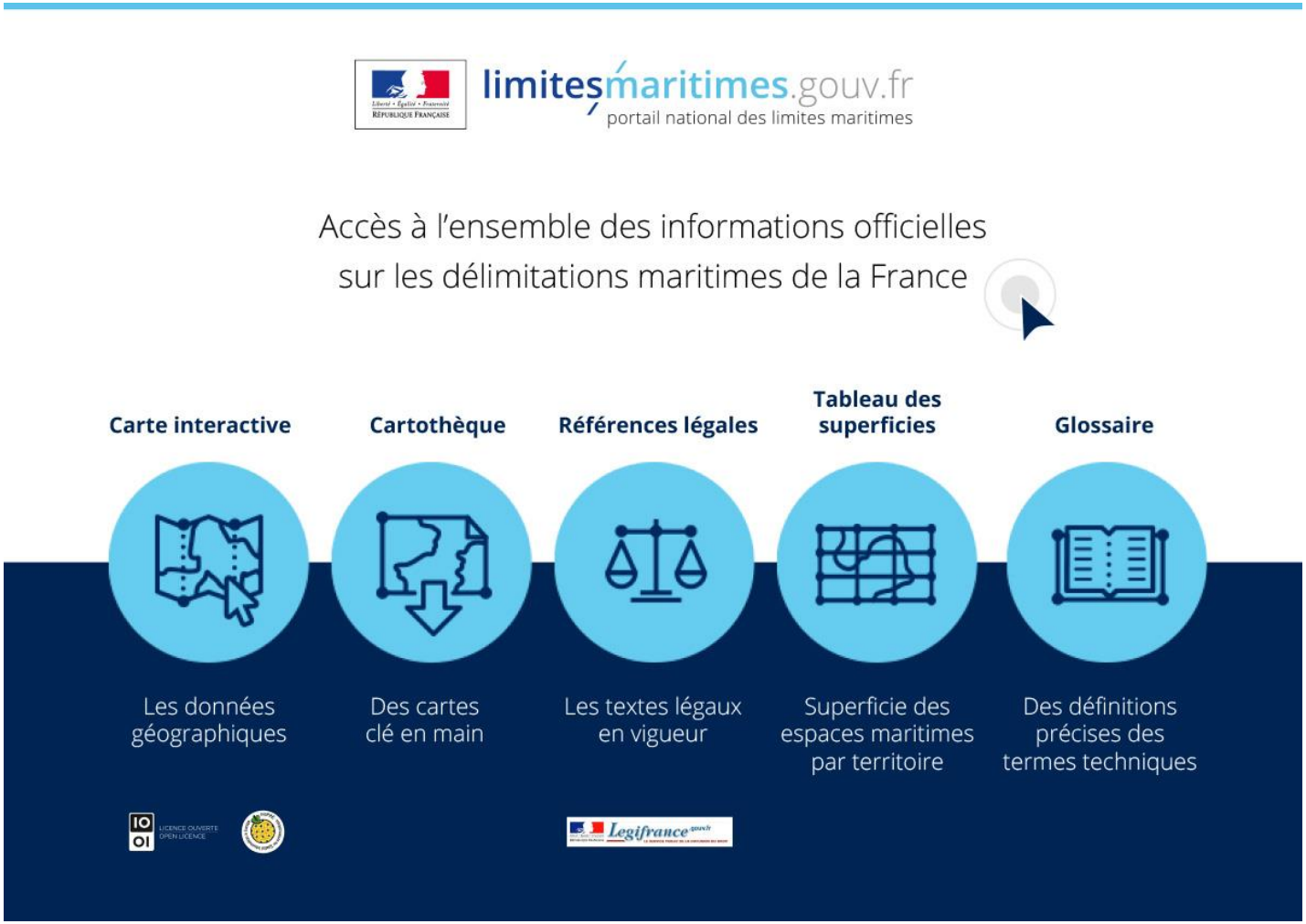
limitesmaritimes.gouv.fr
portail national des limites maritimes
Accès à l'ensemble des informations officielles
sur les délimitations maritimes de la France
Carte interactive
Les données géographiques
Cartothèque
Des cartes clé en main
Références légales
Les textes légaux en vigueur
Tableau des superficies
Superficie des espaces maritimes par territoire
Glossaire
Des définitions précises des termes techniques
Legifrance

PRÉSENTATION DU PORTAIL

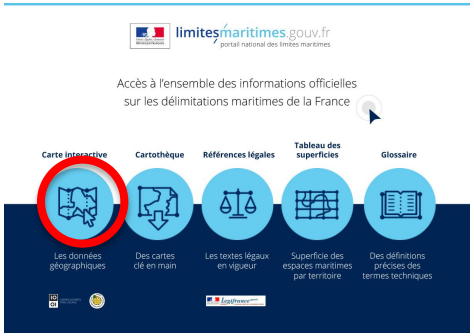

- **Données : licence ouverte/ compatibles INSPIRE**
- **Récupération flux/ shp**

Carte interactive

Les données de délimitations maritimes sont disponibles sous licence ouverte (licence Etalab 2017). Ces données numériques sont les seules opposables à l'ensemble des usagers de la mer au sens de l'article 16 de l'ordonnance n° 2016-1687 du 8 décembre 2016 relative aux espaces maritimes relevant de la souveraineté ou de la juridiction de la République française.

Le portail data.shom.fr est la **plate-forme de l'information géographique maritime et littorale de référence** conforme aux exigences de la directive INSPIRE. Sont ici présentées les délimitations maritimes, mais le portail permet également de rechercher, de consulter (visualiser) et d'accéder aux données géolocalisées du Shom.

► **Accéder directement à la carte interactive**

Délimitations maritimes sur data.shom.fr

► **Accéder à l'aide**

GUIDE DE LA CARTE INTERACTIVE

► **Télécharger l'ensemble des données au format numérique (SHP/GML)**

Poids : 1,6 Mo
Date : 04-2019

TÉLÉCHARGEMENT

► **Utiliser les géoservices standardisés**

Le flux WFS
http://services.data.shom.fr/DELMAR/wfs

Le flux WMS
http://services.data.shom.fr/DELMAR/wms/v?

► **Télécharger des cartes clés en main**

CARTOTHÈQUE

PRÉSENTATION DU PORTAIL

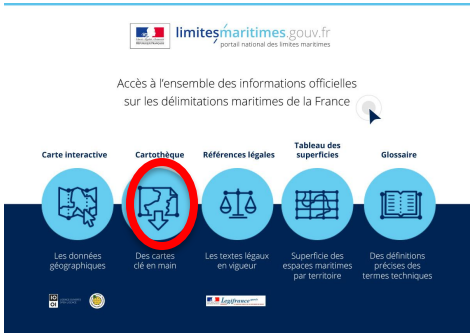

- **Présentation uniforme pour toutes les cartes**

- **Information de mise à jour**

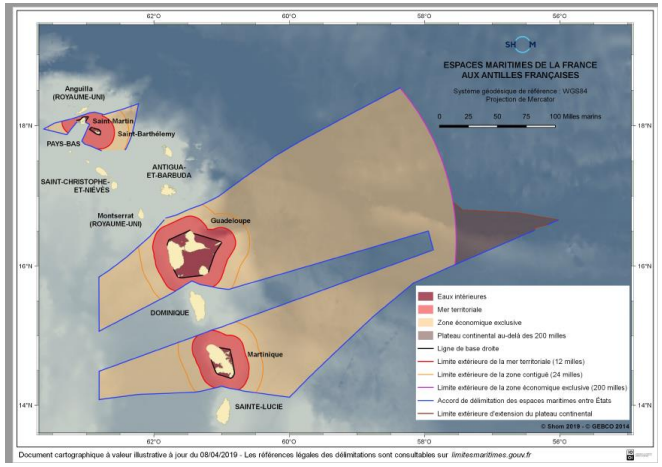

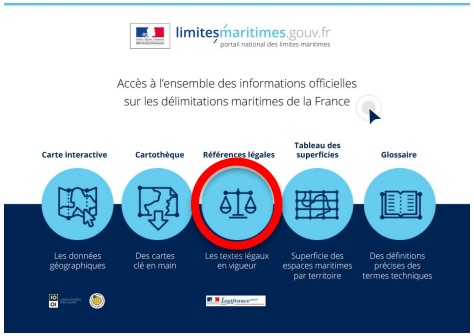

- **Filtre : Territoire ou Objet**
  Etats
- **Récupération flux/ shp**

Filtrer

Filtre | - Sélectionnez un territoire - | RÉINITIALISER

Références légales en vigueur : limites d'espace maritime — à jour du 09/05/2019

Territoire	Objet	Texte(s) légal(aux) en vigueur
France métropolitaine	Lignes de base	Décret n° 2015-958 du 31 juillet 2015
	Limite extérieure de la mer territoriale	Décret n° 2018-691 du 31 juillet 2018
	Limite extérieure de la zone contiguë	Ordonnance n° 2016-1687 du 8 décembre 2016 (Art. 10)
	Limite extérieure de la zone économique exclusive	Ordonnance n° 2016-1687 du 8 décembre 2016 (Art. 11) Décret n° 77-130 du 11 février 1977 Décret n° 2012-1148 du 12 octobre 2012
Saint-Pierre-et-Miquelon	Lignes de base	Décret n° 2015-1528 du 24 novembre 2015
	Limite extérieure de la mer territoriale	Ordonnance n° 2016-1687 du 8 décembre 2016 (Art. 5, 6)
	Limite extérieure de la zone contiguë	Ordonnance n° 2016-1687 du 8 décembre 2016 (Art. 10)
	Limite extérieure de la zone économique exclusive	Ordonnance n° 2016-1687 du 8 décembre 2016 (Art. 11) Décret n° 77-169 du 25 février 1977
Antilles françaises	Lignes de base	Décret n° 2017-1511 du 30 octobre 2017
	Limite extérieure de la mer territoriale	Ordonnance n° 2016-1687 du 8 décembre 2016 (Art. 5, 6)
	Limite extérieure de la zone contiguë	Ordonnance n° 2016-1687 du 8 décembre 2016 (Art. 10)
	Limite extérieure de la zone économique exclusive	Ordonnance n° 2016-1687 du 8 décembre 2016 (Art. 11) Décret n° 78-276 du 6 mars 1978 Décret n° 78-277 du 6 mars 1978
	Limite d'extension du plateau continental au-delà de 200 milles	Décret n° 2015-1180 du 25 septembre 2015

PRÉSENTATION DU PORTAIL

TOTAL ESPACES MARITIMES FRANÇAIS avec les extensions du plateau continental en vigueur	**10 754 858 km²**
TOTAL ESPACES MARITIMES FRANÇAIS hors extensions du plateau continental	**10 180 884 km²**

Notes explicatives :

- Calculs effectués sur la base des connaissances des délimitations maritimes françaises au 15 Avril 2019. Ces chiffres sont susceptibles d'évoluer en fonction des accords de délimitation signés et de la mise à jour des limites extérieures d'espace maritime issues des calculs du Shom.
- Les superficies données pour les eaux intérieures correspondent à leur partie maritime qui va des lignes de base jusqu'au trait de côte et jusqu'à la limite transversale de la mer dans le cas des fleuves, rivières et canaux.
- L'emprise de la mer territoriale utilisée pour les estimations de superficie pour les territoires suivants est issue de la base de données GMBD et non de calculs Shom : Iles Eparses, Polynésie française. Les chiffres données pour ces territoires sont par conséquent provisoires et seront mis à jour des calculs des limites précises par le Shom.
- Le Traité de Washington du 1er décembre 1959 ayant gelé toutes les revendications sur le continent Antarctique, les Etats possessionnés, comme la France, ne peuvent pas exercer de souveraineté ou de juridiction sur les eaux au-delà du territoire de l'Antarctique qu'ils revendiquent. Les demandes d'extension du plateau continental sont également suspendues. En conséquence, les espaces maritimes relatifs à la Terre Adélie ne sont pas pris en compte dans les espaces maritimes actuellement en vigueur pour la France.

Superficies des espaces maritimes de souveraineté et de juridiction de la France — **à jour du 07/05/2019**

Territoire	Espace maritime	Superficie (km2)
France métropolitaine	**Eaux intérieures**	**16 750**
	Partie continentale	*15 478*
	Corse	*1 272*
	Mer territoriale	**57 223**
	Façade Mer du Nord - Manche - Atlantique	*35 773*
	Façade Méditerranée	*11 055*
	Corse	*10 395*
	Zone économique exclusive	**297 123**
	Mer du Nord	*536*
	Manche - Atlantique	*210 375*
	Méditerranée	*86 212*
	Total France métropolitaine	**371 096**
Saint-Pierre-et-Miquelon	**Eaux intérieures**	**180**
	Mer territoriale	**3 473**
	Zone économique exclusive	**8 734**
	Total Saint-Pierre-et-Miquelon	**12 387**

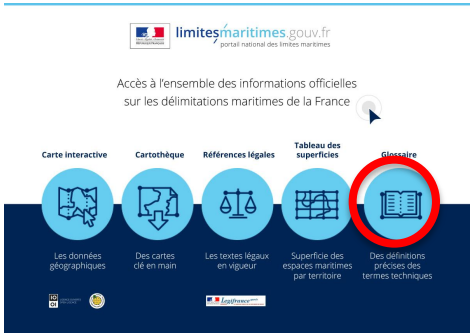

Glossaire

Les définitions qui suivent sont conformes à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer.

EAUX INTERIEURES +

MER TERRITORIALE +

ZONE CONTIGUË +

ZONE ECONOMIQUE EXCLUSIVE –

La zone économique exclusive est adjacente à la mer territoriale et s'étend jusqu'à une distance maximale de 200 milles marins calculée à partir des lignes de base.

C'est un espace dans lequel l'État côtier n'exerce pas sa souveraineté mais seulement les droits suivants :

- droits souverains sur la colonne d'eau, le sol et sous-sol aux fins :
  - d'exploration, d'exploitation, de conservation et de gestion des ressources naturelles, qu'elles soient biologiques ou non ;
  - d'exploration et d'exploitation de la zone à des fins économiques, telles que la production d'énergie à partir de l'eau, des courants et des vents ;

- une juridiction concernant les domaines suivants :
  - mise en place et utilisation d'îles, d'installations ou d'ouvrages artificiels ;
  - recherche scientifique marine ;
  - protection et préservation du milieu marin.

En dehors des droits et obligations des États côtiers figurant ci-dessus, la zone économique exclusive est un espace ouvert à l'exercice, par tout autre État, des libertés prévues par la CNUDM (navigation, survol, etc.), dans le respect des limites fixées par elle.

PLATEAU CONTINENTAL +

Pour nous contacter

- **Page d'accueil**
- **Recueil des avis**

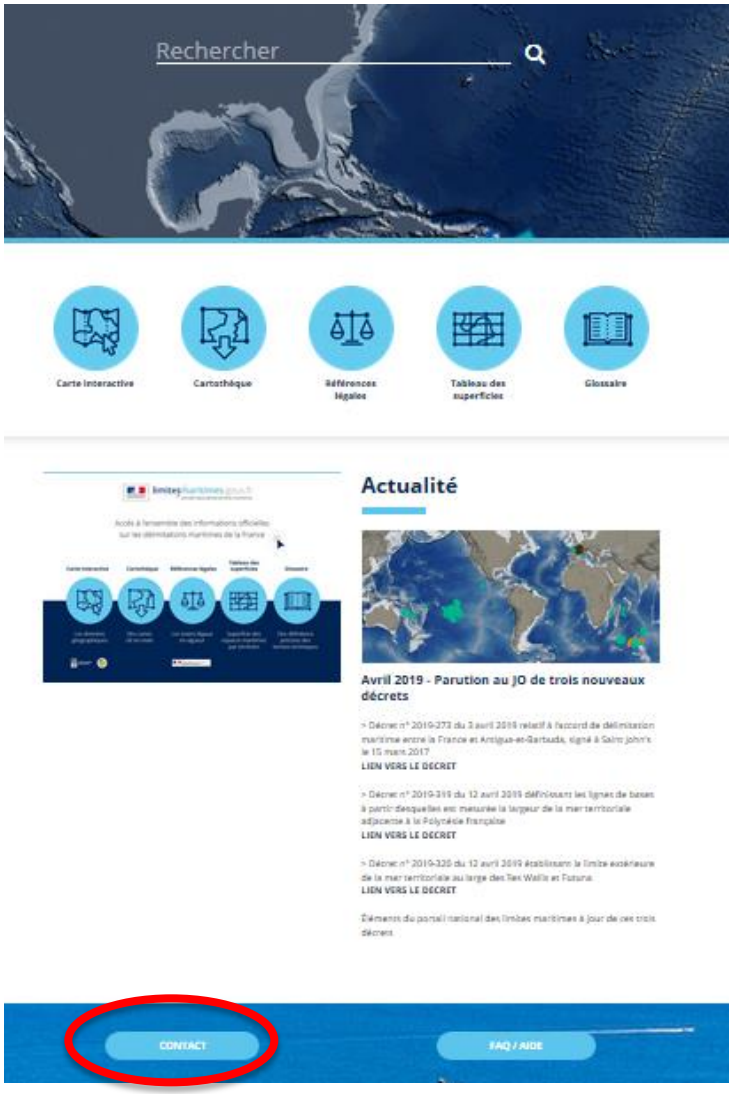

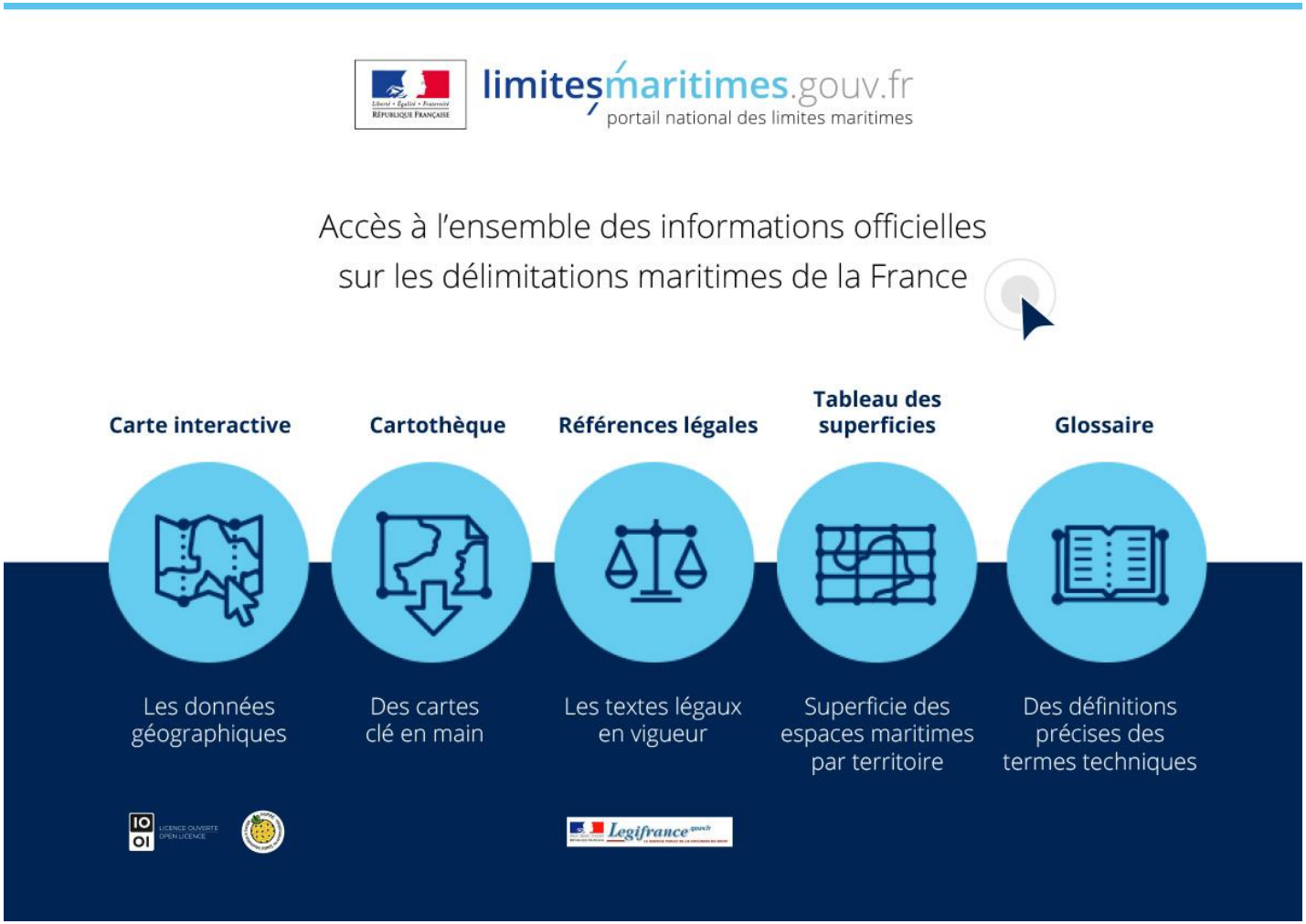
limitesmaritimes.gouv.fr
portail national des limites maritimes
Accès à l'ensemble des informations officielles
sur les délimitations maritimes de la France
Carte interactive
Les données géographiques
Cartothèque
Des cartes clé en main
Références légales
Les textes légaux en vigueur
Tableau des superficies
Superficie des espaces maritimes par territoire
Glossaire
Des définitions précises des termes techniques
Legifrance

QUELQUES STATISTIQUES (AT-INTERNET)

Fréquentation depuis l'ouverture: 10 000 visiteurs uniques

Pages les plus visitées: Carte interactive / Cartothèque

Pays de connexion au site: France/ USA /canada

Supports: ordinateurs/ smartphone

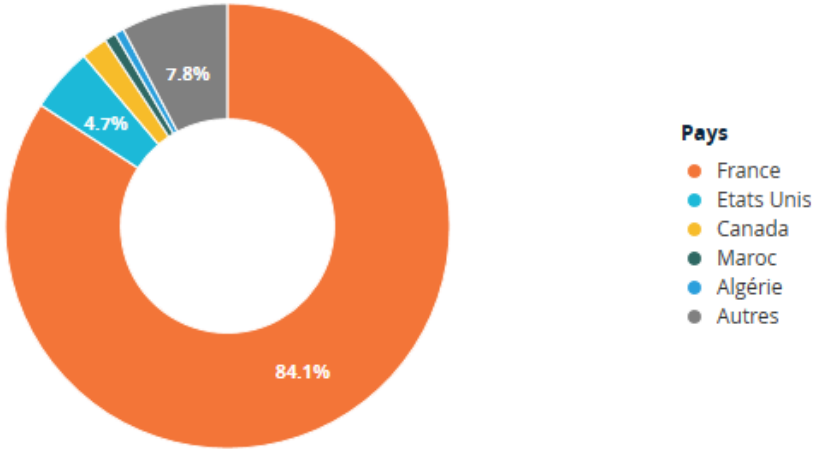

Cimer-2019- Mesure 77

L'État développe la lisibilité et l'accessibilité à tous aux principales réglementations françaises applicables en mer en poursuivant le développement du portail national des limites maritimes.

Volonté du SgMer d'intégrer de nouvelles limites:

- 3 thématiques
  - impact sur la structure
- Etat des lieux des données.

Coopération avec d'autres organismes producteurs et diffuseurs de données

➔ Travail en cours

MERCI !